



Rmi + non reconnu inapte au travail

Par **titi4532**, le **03/06/2009** à **18:44**

Bonjour,

J'aurais une question pour ma maman, qui a bientôt 60 ans. Elle touche le RMI (elle travaille 5 heures par semaine). Elle souhaiterait arrêter de travailler à 60 ans, mais n'a pas été reconnue inapte au travail. De plus, il lui manque beaucoup d'annuités de cotisation. On lui propose de poser un recours devant un tribunal (ce qu'elle refuse), ou d'accepter "une demi-pension".

Ma question : Si elle accepte cette "demi-pension", que touchera-t-elle exactement ?

- Une aide correspondant au montant de son salaire actuel + une autre aide correspondant au montant du RMI ?
- Ou uniquement une aide correspondant au montant du RMI ?
- Concrètement, quelle somme devrait-elle toucher par mois ?
- Quid du RSA entrant en vigueur début juillet (et dont ma mère bénéficiera donc avant ses 60 ans, c'est-à-dire en juillet et août 2009)

Merci de votre aide, car j'avoue que ces questions me tourmentent un peu !

Amélie

Par **kingdom**, le **04/06/2009** à **14:39**

Pour savoir à quoi elle doit s'attendre demander une évaluation du montant de sa retraite à 60ans, à l'âge du taux plein et éventuellement en cas d'inaptitude (si elle décide de faire un

recour pour la décision de non inaptitude). Trop de facteur rentre en jeux pour vous donner un montant précis!

D'ailleurs c'est étonnant qu'il ne l'ai pas déjà donner avec le refus en inaptitude car il doivent vous donner un délai de 20 jours pour savoir si elle prend sa retraite à 60ans comme meme sans l'inaptitude avec les diverse possibilité et montant. (je suppose qu'elle a bien déposer un demande de retraite?). Sinon attendez encore le temps d'avoir le taux plein, tout en continuant de percevoir le RMI.